



## Éléments d'Étiquetage

**Symbole de Danger:**



**Mot Indicateur:**

Danger

**Mention de Danger:**

Liquide et vapeurs très inflammables.

Un liquide inflammable accumulant la statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre.

Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs.

Peut provoquer des incendies instantanés ou des explosions.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Nocif pour les organismes aquatiques

**Conseil de Prudence**

**Prévention:**

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques Lavez vigoureusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection, une protection oculaire et une protection faciale. Ces précautions seules peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique.

**Intervention:**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher] EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact si la victime en porte et si ils peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. En cas d'incendie : Utiliser ... pour l'éteindre.

**Entreposage:**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais.

**Élimination:**

Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Autres dangers qui ne se traduisent pas par une classification SGH: Aucune.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
Ethanol		64-17-5	45 - 70%
Acetic acid ethyl ester		141-78-6	1 - 5%
2-Propenoic acid		79-10-7	1 - 5%
Cyclohexane		110-82-7	1 - 5%

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

### 4. Premiers soins

**Ingestion:** Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

**Inhalation:** Sortir au grand air.

**Contact Cutané:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins.

**Contact avec les yeux:** Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Consulter un médecin.

#### Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

**Symptômes:** Données non disponibles.

**Dangers:** Données non disponibles.

#### Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

**Traitement:** Données non disponibles.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Risques d'Incendie Généraux:** Utiliser de l'eau pulvérisée pour que les contenants exposés au feu restent frais. L'eau peut être inefficace pour combattre le feu. Combattre l'incendie à partir d'un endroit protégé. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

### Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

**Moyen d'extinction approprié:** Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

**Méthodes d'extinction inappropriées:** En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

**Dangers spécifiques provenant de la substance chimique:** Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. Les vapeurs peuvent provoquer un feu à inflammation spontanée ou s'enflammer de manière explosive. Éviter l'accumulation de vapeurs et gaz à des concentrations explosives.

### Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

**Procédures de lutte contre l'incendie:** Données non disponibles.

**Équipement de protection spécial pour les pompiers:** Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Tenir le dos contre le vent.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Absorber le déversement avec de la vermiculite ou un autre matériau inerte, et le placer ensuite dans un contenant pour déchets chimiques. Établir une digue autour de grands déversements pour une récupération et une élimination ultérieure. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

**Procédures de notification:** Endiguer pour une élimination ultérieure. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque.

**Mesures de Précautions Environnementales:** Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions pour une manipulation sécuritaire:</b>	Éviter le contact avec les yeux. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
<b>Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité:</b>	Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit frais.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de Contrôle

#### Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Ethanol	TWA	1,000 ppm    1,880 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
Ethanol	15 MIN ACL	1,250 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Ethanol	STEL	1,000 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Ethanol	STEL	1,000 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Ethanol	STEL	1,000 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	8 HR ACL	1,000 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Ethanol	TWA	1,000 ppm    1,880 mg/m <sup>3</sup>	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Ethanol	STEL	1,000 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2009)
Acetic acid ethyl ester	TWA	150 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Acetic acid ethyl ester	TWA	400 ppm    1,440 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
Acetic acid ethyl ester	TWA	400 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Acetic acid ethyl ester	8 HR ACL	400 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)

	15 MIN ACL	500 ppm		Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Acetic acid ethyl ester	TWA	400 ppm		Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Acetic acid ethyl ester	TWA	400 ppm	1,440 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Acetic acid ethyl ester	TWA	400 ppm		US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
2-Propenoic acid	TWA	2 ppm	5.9 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
2-Propenoic acid	TWA	2 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
2-Propenoic acid	TWA	2 ppm		Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (12 2007)
2-Propenoic acid	15 MIN ACL	4 ppm		Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	8 HR ACL	2 ppm		Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
2-Propenoic acid	TWA	2 ppm		Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
2-Propenoic acid	TWA	2 ppm	5.9 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
2-Propenoic acid	TWA	2 ppm		US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
Cyclohexane	TWA	100 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Cyclohexane	TWA	300 ppm	1,030 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Cyclohexane	TWA	100 ppm		Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (12 2007)
Cyclohexane	8 HR ACL	100 ppm		Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Cyclohexane	TWA	100 ppm	344 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Cyclohexane	TWA	100 ppm		Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
	15 MIN ACL	150 ppm		Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Cyclohexane	TWA	100 ppm		US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)

Ethanol, 2,2',2''-nitrilotris-	TWA		5 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Ethanol, 2,2',2''-nitrilotris-	TWA	0.5 ppm	3.1 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (12 2007)
Ethanol, 2,2',2''-nitrilotris-	TWA		5 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
Ethanol, 2,2',2''-nitrilotris-	15 MIN ACL		10 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Ethanol, 2,2',2''-nitrilotris-	TWA		5 mg/m3	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
	8 HR ACL		5 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Ethanol, 2,2',2''-nitrilotris-	TWA		5 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Ethanol, 2,2',2''-nitrilotris-	TWA		5 mg/m3	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
1,2,3-Propanetriol - Brouillard	TWA		10 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
1,2,3-Propanetriol - Brouillard	TWA		10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
1,2,3-Propanetriol - Brouillard respirable.	TWA		3 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
1,2,3-Propanetriol - Brouillard	8 HR ACL		10 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL		20 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
1,2,3-Propanetriol - Brouillard	TWA		10 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Ethanol, 2,2'-iminobis-	TWA		2 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Ethanol, 2,2'-iminobis-	8 HR ACL		2 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL		4 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Ethanol, 2,2'-iminobis- - Fraction inhalable et vapeurs.	TWA		1 mg/m3	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)

Ethanol, 2,2'-iminobis- - Fraction inhalable et vapeurs.	TWA	1 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Ethanol, 2,2'-iminobis-	TWA	2 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
Ethanol, 2,2'-iminobis-	TWA	3 ppm 13 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Ethanol, 2,2'-iminobis- - Fraction inhalable et vapeurs.	TWA	1 mg/m3	US. ACGIH Threshold Limit Values (2009)

**Contrôles Techniques Appropriés** Données non disponibles.

### Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

<b>Informations générales:</b>	L'accès facile à l'eau abondante et à un flacon de rinçage pour les yeux devra être garanti. Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Utiliser un dispositif de ventilation antidéflagrant.
<b>Protection du visage/des yeux:</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
<b>Protection de la Peau</b>	
<b>Protection des Mains:</b>	Données non disponibles.
<b>Autre:</b>	Données non disponibles.
<b>Protection Respiratoire:</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.
<b>Mesures d'hygiène:</b>	Éviter le contact avec les yeux. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

<b>État physique:</b>	Liquide
<b>Forme:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Données non disponibles.

**Odeur:** Données non disponibles.

**Seuil de perception de l'odeur:** Données non disponibles.

**pH:** Données non disponibles.

**Point de fusion/point de congélation:** Données non disponibles.

---

Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:	Estimé 78.3 °C
Point d'éclair:	Estimé 13 °C
Taux d'évaporation:	Données non disponibles.
Inflammabilité (solide, gaz):	Données non disponibles.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
Limites d'inflammabilité - supérieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'inflammabilité - inférieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - supérieure (%) :	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - inférieure (%):	Données non disponibles.
Pression de vapeur:	Données non disponibles.
Densité de vapeur:	Données non disponibles.
Densité:	Données non disponibles.
Densité relative:	Données non disponibles.
<b>Solubilité(s)</b>	
Solubilité dans l'eau:	Données non disponibles.
Solubilité (autre):	Données non disponibles.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau):	Données non disponibles.
Température d'auto-inflammation:	Données non disponibles.
Température de décomposition:	Données non disponibles.
Viscosité:	Données non disponibles.

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Données non disponibles.
Stabilité Chimique:	La substance est stable dans des conditions normales.
Possibilité de Réactions Dangereuses:	Données non disponibles.
Conditions à Éviter:	Chaleur, étincelles, flammes.
Matières Incompatibles:	Données non disponibles.
Produits de Décomposition Dangereux:	Données non disponibles.

## 11. Données toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation:</b>	L'inhalation est la principale voie d'exposition. À des concentrations élevées, les vapeurs, la fumée ou la brume peuvent irriter le nez, la gorge et les muqueuses.
<b>Contact Cutané:</b>	Provoque une légère irritation cutanée.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Ingestion:</b>	Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer une irritation et un malaise.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

<b>Inhalation:</b>	Données non disponibles.
<b>Contact Cutané:</b>	Données non disponibles.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Données non disponibles.
<b>Ingestion:</b>	Données non disponibles.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë (répertoirer toutes les voies d'exposition possibles)

##### Orale

**Produit:** ETAmél: 73,055.9 mg/kg

##### Cutané

**Produit:** Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

##### Substance(s) spécifiée(s):

Ethanol	LD 50 (Lapin): 17,100 mg/kg
Acetic acid ethyl ester	LD 50 (Lapin): > 20,000 mg/kg
2-Propenoic acid	LD 50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Cyclohexane	LD 50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

##### Inhalation

**Produit:** ETAmél: 595.27 mg/l  
ETAmél : 162.35 mg/l

#### Toxicité à Dose Répétée

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Ethanol	DSENO (Le rat(Mâle), Voie orale, 7 - 14 Weeks): 10 %(m) Voie orale Résultat expérimental, étude clé
Acetic acid ethyl ester	DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Voie orale, 90 - 92 d): 3,600 mg/kg Voie orale Résultat expérimental, étude clé DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, 94 d): 350 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé
2-Propenoic acid	DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation): 0.221 mg/l Inhalation Résultat expérimental, étude clé DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Voie orale, 90 d): 150 mg/kg Voie orale Résultat expérimental, étude clé
Cyclohexane	DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, 13 - 18 Weeks): 7,000 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé DSENO (Souris(Femelle, mâle), Inhalation, 13 - 18 Weeks): 500 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé

**Corrosion et/ou Irritation de la Peau**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Ethanol	in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude clé
Acetic acid ethyl ester	in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude du poids de la preuve
2-Propenoic acid	in vivo (Lapin): hautement corrosif Résultat expérimental, étude clé
Cyclohexane	La revue (Divers): Effet irritant. in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude du poids de la preuve

**Lésion/Irritation Grave Des Yeux**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Ethanol	Lapin, 1 - 24 hrs: Non irritant
2-Propenoic acid	Lapin, 24 - 72 hrs: Corrosif

**Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Ethanol	Sensibilisation de la peau:, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant
Acetic acid ethyl ester	Sensibilisation de la peau:, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant
2-Propenoic acid	Sensibilisation de la peau:, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant
Cyclohexane	Sensibilisation de la peau:, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant

### Cancérogénicité

**Produit:** Données non disponibles.

### Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Aucun composant cancérigène identifié

### États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérigène identifié

### Liste des cancérogènes de l'ACGIH:

Aucun composant cancérigène identifié

### Mutagénicité de la Cellule Germinale

#### In vitro

**Produit:** Données non disponibles.

#### In vivo

**Produit:** Données non disponibles.

### Toxicité pour la Reproduction

**Produit:** Données non disponibles.

### Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique

**Produit:** Données non disponibles.

#### Substance(s) spécifiée(s):

Cyclohexane Inhalation – vapeurs: Effet narcotique. - Catégorie 3 avec de effets narcotiques.

### Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée

**Produit:** Données non disponibles.

### Risque d'Aspiration

**Produit:** Données non disponibles.

#### Substance(s) spécifiée(s):

Cyclohexane Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Autres Effets:** Données non disponibles.

## 12. Données écologiques

### Écotoxicité:

#### Dangers aigus pour le milieu aquatique:

##### Poisson

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Ethanol	LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 15.3 g/l Résultat expérimental, étude clé
Acetic acid ethyl ester	LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 230 mg/l Résultat expérimental, étude clé
2-Propenoic acid	LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 27 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Cyclohexane	LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 4.53 mg/l Résultat expérimental, étude clé

**Invertébrés Aquatiques**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Ethanol	LC 50 (Ceriodaphnia dubia, 48 h): 5,012 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Acetic acid ethyl ester	EC 50 (Daphnia magna, 48 h): 610 mg/l Résultat expérimental, étude complémentaire
2-Propenoic acid	EC 50 (Daphnia magna, 48 h): 95 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Cyclohexane	EC 50 (Daphnia magna, 48 h): 0.9 mg/l Résultat expérimental, étude clé

**Dangers à long terme pour le milieu aquatique:**

**Poisson**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Ethanol	NOAEL (Oryzias latipes): 7,900 mg/l Relevé de la substance support (analogue structural ou substitut), étude support
---------	--

**Invertébrés Aquatiques**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Ethanol	LC 50 (Daphnia magna): 454 mg/l Résultat expérimental, étude clé NOAEL (Daphnia magna): 9.6 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Acetic acid ethyl ester	EC 50 (Daphnia magna): 2,306 mg/l Résultat expérimental, étude clé NOAEL (Daphnia magna): 2.4 mg/l Résultat expérimental, étude clé
2-Propenoic acid	NOAEL (Daphnia magna): 3.8 mg/l Résultat expérimental, étude clé

#### Toxicité pour la flore aquatique

**Produit:** Données non disponibles.

#### Persistance et Dégradabilité

##### Biodégradation

**Produit:** Données non disponibles.

##### Substance(s) spécifiée(s):

Ethanol	95 % Déte�ct� dans l'eau. R�sultat exp�rimental, �tude cl�
Acetic acid ethyl ester	91 % (2 d) S�diment R�sultat exp�rimental, �tude cl� 100 % (4 d) D�te�ct� dans l'eau. R�sultat exp�rimental, �tude compl�mentaire
2-Propenoic acid	80 - 90 % (28 d) D�te�ct� dans l'eau. R�sultat exp�rimental, �tude du poids de la preuve
Cyclohexane	77 % (28 d) D�te�ct� dans l'eau. R�sultat exp�rimental, �tude cl�

##### Rapport DBO/DCO

**Produit:** Données non disponibles.

#### Potentiel de Bio-accumulation

##### Coefficient de Bioconcentration (BCF)

**Produit:** Données non disponibles.

##### Substance(s) spécifi e(s):

Ethanol	Cyprinus carpio, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 4.5 S�diment aquatique Relev� de la substance support (analogue structural ou substitut), �tude support
Acetic acid ethyl ester	Chlorella fusca vacuolata, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 13,500 (Statique)
2-Propenoic acid	Coefficient de Bioconcentration (BCF): 3.16 S�diment aquatique QSAR, �tude cl�
Cyclohexane	Cyprinus carpio, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 37 - 129 S�diment aquatique R�sultat exp�rimental, �tude compl�mentaire

#### Coefficient de Partage n-octanol/eau (log K<sub>ow</sub>)

**Produit:** Données non disponibles.

##### Substance(s) spécifi e(s):

Acetic acid ethyl ester	Log K <sub>ow</sub> : > 0.66 - < 0.73 25 �C non Autre, �tude compl�mentaire
-------------------------	---

**Mobilit  dans le Sol:** Données non disponibles.

#### Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

Ethanol	Données non disponibles.
Acetic acid ethyl ester	Données non disponibles.
2-Propenoic acid	Données non disponibles.
Cyclohexane	Données non disponibles.

**Autres Effets Nocifs:** Nocif pour les organismes aquatiques.

### 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination:** Les déversements, le traitement ou l'élimination peuvent être soumis à des lois fédérales, provinciales ou locales.

**Emballages Contaminés:** Données non disponibles.

### 14. Informations relatives au transport

#### TMD

N° ONU:	UN 1993
Nom Officiel d'Expédition UN:	Flammable liquids, n.o.s. (Ethanol)
Classe(s) de Danger Relatives au Transport	
Class:	3
Label(s):	–
EmS No.:	
Groupe d'Emballage:	II
Risques pour L'Environnement:	Non
Polluant marin	Non

Précautions particulières pour l'utilisateur: Non réglementé.

#### IMDG

N° ONU:	UN 1993
Nom Officiel d'Expédition UN:	Flammable liquids, n.o.s. (Ethanol)
Classe(s) de Danger Relatives au Transport	
Class:	3
Label(s):	–
EmS No.:	
Groupe d'Emballage:	II
Risques pour L'Environnement:	Non
Polluant marin	Non

Précautions particulières pour l'utilisateur: Non réglementé.

## IATA

N° ONU:	UN 1993
Nom d'expédition:	Flammable liquids, n.o.s. (Ethanol)
Classe(s) de Danger Relatives au Transport:	
Class:	3
Label(s):	–
Groupe d'Emballage:	II
Risques pour L'Environnement:	Non
Polluant marin	Non
Précautions particulières pour l'utilisateur:	Non réglementé.
Uniquement par avion cargo:	Autorisé.

## 15. Informations sur la réglementation

### Règlements fédéraux du Canada

#### Liste de substances toxiques (LCPE, Annexe 1)

Non réglementé.

#### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non réglementé.

### Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

**Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée**

NPRI PT5	Ethanol
	Acetic acid ethyl ester

**Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)**

NPRI	2-Propenoic acid
	Cyclohexane

### Gaz à effet de serre

Non réglementé.

### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

CA CDSI	Non réglementé.
CA CDSII	Non réglementé.
CA CDSIII	Non réglementé.
CA CDSIV	Non réglementé.
CA CDSV	Non réglementé.
CA CDSVII	Non réglementé.
CA CDSVIII	Non réglementé.

---

**Règlements sur les précurseurs**

Non réglementé.

**Règlements internationaux**

**Protocole de Montréal**

Sans objet

**Convention de Stockholm**

Sans objet

**Convention de Rotterdam**

Sans objet

**Protocole de Kyoto**

Sans objet

**Inventaires:**

AICS:	En conformité avec les stocks
DSL:	En conformité avec les stocks
NDSL:	Pas en en accord avec l'inventaire.
ONT INV:	En conformité avec les stocks
IECSC:	En conformité avec les stocks
ENCS (JP):	Pas en en accord avec l'inventaire.
ISHL (JP):	Pas en en accord avec l'inventaire.
PHARM (JP):	Pas en en accord avec l'inventaire.
KECI (KR):	En conformité avec les stocks
INSQ:	En conformité avec les stocks
NZIOC:	En conformité avec les stocks
PICCS (PH):	En conformité avec les stocks
TCSI:	En conformité avec les stocks
TSCA:	En conformité avec les stocks
EU INV:	Pas en en accord avec l'inventaire.



Version: 0.0

Date de la Révision: 04/15/2020

## 16. Autres informations

<b>Date de Publication:</b>	04/15/2020
<b>Date de la Révision:</b>	Données non disponibles.
<b>Version n°:</b>	1.0
<b>Autres Informations:</b>	Données non disponibles.
<b>Avis de non-responsabilité:</b>	Ces renseignements sont fournis sans garantie. Ces renseignements doivent être utilisés pour prendre une décision indépendante relativement aux méthodes à suivre pour protéger les travailleurs et l'environnement.